



## **Premières réflexions des professionnels de la pêche sur les pollutions et dégradations du milieu marin**

### **Un milieu naturel dégradé et une action publique insuffisante**

Les écosystèmes marins subissent les effets de pollutions multiples, dont la grande majorité est d'origine tellurique, anthropique et drainée jusqu'à la mer par le réseau hydrographique (effluents domestiques et industriels). Les apports de substances polluantes, ayant un impact direct ou indirect sur les milieux (du fait notamment de leur accumulation) sont variés et nombreux. Les effets néfastes de ces substances sur les milieux peuvent perdurer pendant de très nombreuses années, parfois même après que leur utilisation ait été interdite. Dans un contexte de réchauffement global et de fragile gestion de la richesse en eau et des débits sur les bassins versants, les cycles hydro-biologiques sont de plus en plus artificialisés et fragilisent les équilibres biologiques estuariens et côtiers (saisonnalité et quantité des apports des bassins versants, concentration des substances toxiques, etc.)

Les Etats, dont la France, n'agissent malheureusement en matière de pollution que sous la contrainte, notamment communautaire. Le respect des directives communautaires reste difficile même en cas de condamnation de la France par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) : exemple de la directive « eaux résiduaires urbaines » et de la mise aux normes des stations d'épuration, notamment des agglomérations le long du littoral français.

Par ailleurs, les nouveaux usages maritimes (nautisme, extractions de granulats marins, énergies renouvelables en mer, ...), de plus en plus nombreux, accroissent la pression sur les milieux et peuvent accélérer leur dégradation.

Si la pêche exerce également des pressions sur son environnement, les professionnels s'efforcent depuis de nombreuses années de les réduire. Ces efforts résultent en partie des attentes réglementaires et sociétales très fortes en ce sens mais ils sont également motivés par la dépendance des activités de pêche à la nécessaire bonne santé des écosystèmes marins. Les pêcheurs, par leur présence sur le terrain au jour le jour et leurs connaissances empiriques des cycles biologiques et des équilibres naturels, sont des « veilleurs du milieu naturel aquatique ».

**Toutes ces pollutions et dégradations et leurs conséquences sont malheureusement peu traitées, comme rappelé ci-dessus, notamment du fait de leur complexité. Prévenir les symptômes, et plus encore remédier aux causes, demande de nombreux efforts aux pouvoirs publics et aux acteurs économiques, alors que certaines mesures compensatoires peuvent donner l'illusion que les problèmes sont traités.**

D'autre part, lorsqu'une action est engagée, elle n'est focalisée que sur les causes « visibles » de dégradation. Les activités de pêche professionnelle font régulièrement les frais de ces actions « coup de poing », alors que l'on sait bien qu'elles seront inefficaces à long terme si l'on ne s'attache pas à préserver la bonne santé du milieu. Il est nécessaire de reconquérir la qualité des écosystèmes et l'abondance des espèces par les efforts de tous, en limitant considérablement les pollutions telluriques et non uniquement en demandant la diminution des prélèvements des ressources naturelles pour l'alimentation des marchés.

Aujourd'hui est mise en avant une gestion des activités humaines fondée sur la notion « d'approche par écosystème ». Il faut donc tenir compte de la pression collective résultant des différentes activités pour permettre le maintien d'un milieu naturel fonctionnel et dont la productivité est durablement préservée.

**Remédier aux problèmes de pollution et de qualité de l'eau doit être considéré comme urgent. Du fait de l'inaction des pouvoirs publics, du manque d'ambition et de moyens financiers consacrés à cette thématique et de puissants lobbies industriels, les problèmes ont trop longtemps été mis de côté alors que leurs conséquences sont chaque jour plus visibles.**

Les pêcheurs professionnels sont d'ailleurs les premiers touchés par ces pollutions et dégradations (micropolluants, métaux lourds, multiplication dans le temps et dans l'espace des phénomènes d'efflorescences - toxiques ou non -, ...), qui entraînent :

- La perte de productivité ou de fonctionnalité des milieux, notamment côtiers et estuariens (dégradation des frayères, des nourriceries, des nurseries, perte du rôle d'épuration de l'eau),
- La fermeture ou restrictions d'accès de certaines zones de pêche,
- Le déplacement ou le report sur d'autres espèces des activités de pêche conduisant à des conflits d'usage, entre professionnels ou avec d'autres activités économiques,
- Les pertes de marché du fait de problèmes sanitaires et une dégradation de l'image des produits issus de la pêche,
- Les pertes d'emplois (dans la filière et ailleurs : tourisme, etc.), du rôle social, des savoirs et savoir-faire (patrimoine) et du rôle de veille environnementale.

La pêche professionnelle doit être considérée comme un indicateur de la qualité des milieux.

### **Un cadre réglementaire ambitieux mais pour quel bilan d'application ?**

La directive 2000/60/CE dite directive cadre sur l'eau (DCE) : elle vise à atteindre en 2015 le bon état écologique et chimique des masses d'eaux continentales et côtières (jusqu'à un mille de la ligne de base). Dans cette optique, elle vise la prévention et la réduction de la pollution, la promotion d'une utilisation durable de l'eau, l'amélioration de l'état des écosystèmes aquatiques, ... Cette directive a été mise en œuvre au niveau national par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de décembre 2006.

La construction du premier programme de mesures a été achevée et celui-ci mis en œuvre en décembre 2009. Il est donc difficile de dresser un bilan dès aujourd'hui.

Toutefois, la majorité des masses d'eau (cours d'eau) a été classée en risque de non atteinte de l'objectif de « bon état » et 36 % des masses d'eau ont d'ores et déjà fait l'objet d'une demande de dérogation (reports des échéances à 2021 ou 2027) par la France auprès de l'Union européenne ; l'avenir à court-terme est donc peu optimiste. A l'été 2010, au sein de la stratégie nationale sur le développement durable, la France s'est notamment fixé comme

objectif d'atteindre le bon état écologique de 66 % des masses d'eau pour 2015 (année qui correspond à l'objectif de l'atteinte du bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau, qu'elles soient continentales ou côtières).

Enfin, les seuils fixés pour caractériser le « bon » état écologique des masses d'eau ne sont pas toujours adaptés ou n'incitent pas toujours à une amélioration de la situation.

La directive 2008/56/CE dite directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) : elle est complémentaire de la DCE et vise l'atteinte du « bon état écologique » du milieu marin (eaux marines jusqu'aux 200 milles nautiques) en 2020. Elle couvre un champ beaucoup plus large que la DCE et certains des objectifs fixés, notamment concernant la pêche, sont très ambitieux.

De fait, les professionnels de la pêche ont l'espoir que les objectifs fixés en matière de réduction des pollutions marines seront à la hauteur des efforts qui leur sont demandés, et que la mise en œuvre de cette directive permettra de mettre un terme à ces problèmes. Il s'agira pour les Etats membres de ne pas faire porter les ambitions de reconquête de la qualité des écosystèmes marins uniquement sur les activités de pêche, mais bien de s'employer à rétablir la bonne santé des écosystèmes par le traitement prioritaire des phénomènes de pollution qui seront les plus longs à endiguer. Comme indiqué précédemment, les espoirs suscités par la DCE pour les eaux côtières ne tiendront en effet sûrement pas leurs promesses dans les délais prévus par les textes.

Il est aujourd'hui nécessaire de réaliser un bilan d'étape de la DCE et de repérer les biais et insuffisances de sa mise en œuvre, afin d'optimiser celle de la DCSMM.

### **Les professionnels de la pêche se mobilisent en faveur de l'amélioration de la qualité du milieu naturel**

Les professionnels de la pêche contribuent, d'une part, à des **actions de surveillance et suivi du milieu**, notamment par la collecte de données sur l'environnement marin par les navires de pêche. L'acquisition de données environnementales et halieutiques est un enjeu majeur de la gestion des mers. Les pêcheurs y contribuent de façon active, notamment par :

- L'accueil régulier à bord d'observateurs à la mer,
- La participation aux campagnes scientifiques,
- Les auto-échantillonnages effectués à bord des navires : le cas de la pêcherie de cabillaud de Mer Celtique témoigne des potentialités de ce partenariat et de son intérêt pour l'amélioration des connaissances nécessaires à la réalisation d'évaluations des stocks plus fiables,
- Les « pêcheries sentinelles », qui consistent à recourir à des navires professionnels pour surveiller plusieurs fois dans l'année des sites à des moments clés de la vie de certaines ressources halieutiques.

D'autre part, un certain nombre d'initiatives ont été entreprises par les professionnels :

- Récupération de macro-déchets et lutte contre la pêche fantôme

Plusieurs actions de communication à destination des pêcheurs et programmes volontaires de ramassage des déchets en mer sont mis en place par les structures professionnelles de la pêche (Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Bretagne, PACA...) depuis les années 90.

La mobilisation des pêcheurs s'est considérablement accrue au cours des dernières années avec la mise à disposition de sites de stockage et de tri au sein des zones portuaires, le développement de filières de traitement et de valorisation des déchets débarqués et la mise en œuvre des contrats bleus.

- Participation aux opérations de lutte contre la pollution en mer

Le plan POLMAR mer (dispositif de mobilisation des moyens nécessaires à la lutte antipollution en France) prévoit la mobilisation des moyens nautiques dont disposent les professionnels de la pêche. Souhaitant s'engager pour préserver la qualité des océans et de ce fait leur outil de travail, les professionnels de la pêche ont répondu présents lors des deux dernières marées noires ayant touché les côtes françaises (Erika et Prestige).

Par ailleurs, ces catastrophes écologiques ont motivé le travail d'un armement de pêche des Pays de Loire qui a développé un système de récupération de pollutions diffuses adapté à l'intervention de la flottille de pêche. Le chalut « Thomsea » a ainsi été développé.

- Recherche de filière de substitution pour les espèces envahissantes : ex. de la crépidule

La crépidule est une espèce invasive qui d'une part entre en compétition trophique avec des espèces endémiques telles que l'huître ou la coquille Saint-Jacques et d'autre part entraîne une modification des fonds sédimentaires en produisant d'importants dépôts vaseux. La baie de Saint-Brieuc est particulièrement touchée par ce phénomène, qui a des conséquences très néfastes sur les activités de pêche à la coquille Saint-Jacques sur ces gisements.

Les CRPMEM et CLPMEM concernés ont donc créé l'Association pour la Récolte et la Valorisation de la crépidule (AREVAL), dont le but est la récolte, la transformation et la valorisation des crépidules. Les travaux de l'association ont permis de montrer que la transformation des crépidules pour la consommation est un processus industriel réalisable, et des débouchés commerciaux sont actuellement recherchés.

- Actions en justice à titre individuel ou en tant que partie civile pour les structures professionnelles (prud'homies, CLPMEM, CRPMEM, syndicats)

Les structures professionnelles par leurs recours devant les juridictions s'efforcent de faire respecter la réglementation environnementale. Ainsi, le comité local de Port-Vendres a intenté et gagné 46 procédures (dont 17 pour non-respect de la loi littoral).

**Un point de vue à reconnaître et des actions à poursuivre**

- Veiller à l'application de la réglementation en vigueur :

Il existe une importante réglementation dont l'objectif est de maintenir la bonne santé des milieux aquatiques. Elle n'est en revanche pas toujours appliquée, à l'image de celle visant à l'aménagement et l'entretien de passes à poissons sur des obstacles à la continuité écologique.

- Renforcer l'implication des pêcheurs professionnels dans les différentes instances de suivi et de gestion du milieu naturel serait nécessaire, notamment :

Au sein des commissions locales d'information et de suivi des projets sur le littoral ou en mer, qui sont très importantes pour bien orienter leur devenir et limiter leurs éventuels effets néfastes pour le milieu naturel,

Au sein des commissions locales de l'eau, chargées d'élaborer les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, aujourd'hui en place sur plusieurs bassins-versants.

- Mieux tenir compte des observations des professionnels émises lors des enquêtes publiques des projets (clapage, création d'AMP, urbanisme littoral, aménagements portuaires, construction de station d'épuration ou d'émissaire en mer...) :

Les professionnels de la pêche ont souvent le sentiment que leurs perceptions et leurs craintes relatives à la dégradation du milieu naturel sont peu prises en compte par les instances décisionnelles. Il conviendrait pourtant de reconnaître leur faculté à percevoir les évolutions du milieu naturel de manière fine puisqu'ils sont quotidiennement confrontés à la réalité du

terrain. En ce sens, leur point de vue devrait avoir davantage de poids dans les prises de décisions qui impliquent des évolutions du milieu naturel.

Lorsque l'écoute et la collaboration des pêcheurs avec le monde scientifique et l'administration sont effectives, des succès probants sont enregistrés.

- Maritimer la problématique « qualité de l'eau » :

La problématique de la qualité de l'eau est trop souvent renvoyée vers les instances spécialisées (comités de bassin, commissions locales de l'eau, ...) où les acteurs ont trop souvent une vision terrestre des choses. Or l'impact sur l'environnement marin des pollutions, même s'il n'est pas toujours visible, est très important. L'ensemble des initiatives, en particulier la mise en place et en gestion des aires marines protégées, devrait systématiquement se fixer l'objectif d'une lutte contre les pollutions, marines et telluriques.

- Favoriser et accompagner les actions des professionnels :

Les engagements des pêcheurs en faveur de l'amélioration des connaissances des écosystèmes marins et de leur préservation ont récemment été formalisés au titre du Plan pour une Pêche Durable et Responsable du MAP par le cadre des contrats bleus, élaborés sur la base des mesures agro-environnementales du secteur agricole. Les services rendus par les pêcheurs dans le cadre des contrats bleus devraient être viabilisés dans la durée et étendus à toutes les pêcheries, pour une reconnaissance des pêcheurs comme sentinelles des Mers au service de la collectivité.

Les constats et demandes formulés par la pêche française ne sont uniques mais font écho aux inquiétudes exprimées ailleurs en Europe ou à travers le monde.

Octobre 2010